



**L'IEDOM a démarré le 2 mai la mise en circulation du nouveau billet de 5 € de la série « Europe ». La distribution auprès du grand public est assurée depuis cette date par l'intermédiaire des guichets et de certains distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation est simultanée dans l'ensemble de la zone euro.**

**Le nouveau 5 €, premier de la nouvelle série « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de l'euro, il y a plus de dix ans. Les signes de sécurité ont été perfectionnés et rendront les billets encore plus sûrs. Ces signes de sécurité, intégrés dans l'ensemble des nouveaux billets, sont faciles à vérifier grâce à la méthode consistant à « toucher, regarder, incliner ».**

**Ainsi, le filigrane et l'hologramme montrent un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque qui a donné son nom à la nouvelle série de billets. Un élément visible au premier coup d'œil est le nombre émeraude, qui change de couleur, passant du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut. Enfin, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures, à gauche et à droite du billet, permettent, notamment aux aveugles et aux malvoyants, de reconnaître facilement le billet.**

**Ces nouveaux billets constituent une évolution. Ils conservent le graphisme et les différentes couleurs dominantes de la première série mais sont faciles à distinguer de leurs prédécesseurs. Dans un premier temps, les nouveaux billets coexisteront avec ceux de la première série.**

**Les anciens seront retirés progressivement de la circulation avant de cesser définitivement d'avoir cours légal, à une date qui sera annoncée longtemps à l'avance. Toutefois, ils conserveront leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés à tout moment à l'IEDOM et dans les banques centrales de l'Eurosystème.**

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Union européenne

#### 1 - BCE

Lors de sa réunion du 2 mai 2013 à Bratislava, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé **d'abaisser le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème de 25 points de base, à 0,50 %, et de réduire le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal de 50 points de base, à 1,00 %, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt demeurant inchangé, à 0,00 %.** M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Ces décisions sont compatibles avec de faibles tensions inflationnistes sous-jacentes à moyen terme. Les anticipations d'inflation pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et du crédit demeurent atones. Dans le même temps, la morosité du climat des affaires a persisté au printemps de cette année. La baisse des taux d'intérêt devrait contribuer à soutenir les perspectives d'une reprise se produisant plus tard dans l'année. Dans ce contexte général, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. »

M. Draghi a également indiqué que « Afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel de continuer à réduire la fragmentation des marchés du crédit de la zone euro et de renforcer la capacité de résistance des banques **quand cela s'avère nécessaire.** (...) ». En particulier, le Conseil des gouverneurs insiste sur **le caractère crucial du futur mécanisme de surveillance unique (MSU) et d'un mécanisme de résolution unique (MRU) dans le processus de retour vers un système bancaire intégré. Ces deux mécanismes doivent donc être mis en place rapidement ».**

#### 2 - Commission européenne

La Commission a publié le 3 mai ses prévisions économiques du printemps 2013 : « **L'économie de l'UE devrait se stabiliser au premier semestre 2013. Selon les projections, la croissance du PIB va progressivement redevenir positive au second semestre 2013, avant d'accélérer plus fortement en 2014. La demande intérieure restant freinée par un certain nombre d'obstacles typiques des lendemains de crises financières profondes, la demande extérieure devrait être le principal moteur de la croissance cette année. (...). On prévoit désormais, pour cette année, une croissance annuelle du PIB de -0,1 % dans l'ensemble de l'UE et de -0,4 % dans la zone euro. En 2014, l'activité économique devrait croître de 1,4 % dans l'ensemble de l'UE et de 1,2 % dans la zone euro.** »

#### 3 - Eurostat

Eurostat a publié le 13 avril le bilan du **tourisme dans l'UE27 en 2011. Il en ressort qu'en 2011, « les résidents de l'UE27 ont effectué 1,0 milliard de séjours touristiques, dont environ un quart en dehors de leur pays de résidence. Un examen plus détaillé de ces séjours à l'étranger révèle que l'Espagne a été la première destination à l'étranger des résidents de l'UE27 en 2011 (13 % de l'ensemble des séjours à l'étranger), suivie de l'Italie et de la France (9 % chacun). Il convient de noter que ces chiffres se rapportent aux séjours touristiques effectués uniquement par les résidents de l'UE. Ils n'incluent pas les voyages effectués dans l'UE par les non-résidents de l'UE (Les touristes provenant de pays en dehors de l'UE27 représentaient 11 % de l'ensemble des nuitées effectuées dans les établissements d'hébergement touristique dans l'UE27.) »**

### Actualités législatives

#### 1 – Projet de loi relatif à la consommation

Le projet de loi relatif à la consommation a été présenté en Conseil des ministres le 2 mai 2013. **Il vise notamment à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour lutter contre le surendettement des ménages. Le crédit renouvelable sera mieux encadré. Le Gouvernement va par ailleurs adresser une demande d'avis au Conseil d'Etat pour préparer un amendement du Gouvernement visant à instaurer un registre national des crédits. Ce registre a pour vocation de responsabiliser le prêteur au moment d'octroyer un nouveau crédit en donnant accès à une vision fidèle et exhaustive des emprunts déjà contractés par le consommateur.**

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/conso>

**2 - Décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière**

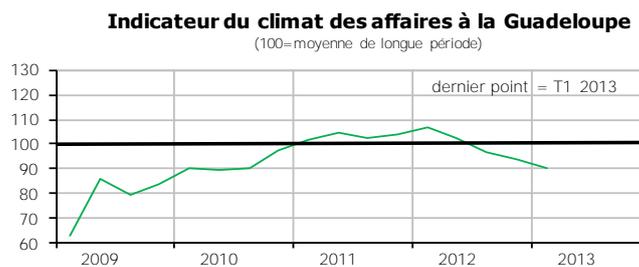
Ce décret transpose les dispositions de nature réglementaire de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. **Il précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=?cidTexte=JORFTEXT000027396861&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

# SUIVI DE PLACE ET ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

## La dégradation du climat des affaires se confirme

L'indicateur du climat des affaires (ICA) est en baisse en Guadeloupe au premier trimestre 2013 (-3,5 points) pour le quatrième trimestre consécutif. Il est sensiblement inférieur à sa moyenne de longue période (-9,6 points) et tombe à son niveau de début 2010. Cette diminution s'explique par les anticipations pessimistes des chefs d'entreprise pour le trimestre à venir, notamment sur leur activité et les délais de règlement de la clientèle. La trésorerie est également jugée dégradée et devrait rester mal orientée le trimestre prochain. En dépit de cette nouvelle détérioration de la conjoncture, les intentions d'investir à un an restent majoritairement positives.



Source : Enquête de conjoncture IEDOM

La note Premières tendances est librement téléchargeable, comme toutes les publications de l'IEDOM, sur le site <http://www.iedom.fr>

## Mise en circulation du nouveau billet de 5 euros

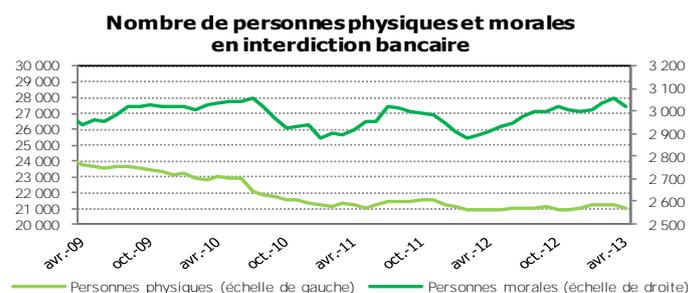


La mise en circulation du nouveau billet de 5 €, premier de la nouvelle série baptisée « Europe », a démarré le jeudi 2 mai 2013 en Guadeloupe comme dans l'ensemble de la zone euro. Bénéficiant des progrès technologiques réalisés depuis l'introduction de l'euro, ses nouveaux signes de sécurité intégrés sont faciles à vérifier par des méthodes de « toucher, regarder, incliner ». Les anciens billets seront progressivement retirés du circuit monétaire avant de cesser d'avoir cours légal, à une date qui sera communiquée longtemps à l'avance. Toutefois, ils conserveront leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés à tout moment à l'IEDOM ainsi que dans les banques centrales de l'eurosystème.

## Vulnérabilité des agents économiques : des tendances contrastées

Au 30 avril 2013, le stock d'incidents de paiement par chèque recensé en Guadeloupe et dans les îles du Nord par le fichier central des impayés de la Banque de France s'élève à 147 047, soit un recul de -2,6 % en glissement annuel.

À fin avril, le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire s'élève à 20 981 et est en revanche en hausse de +0,2 % sur un an. Parallèlement, on compte 3 022 personnes morales en interdiction bancaire, correspondant à une progression de +4 % sur un an, signe d'une tension de la trésorerie des entreprises.



Source : IEDOM

## Bilan de la médiation de crédit : un taux de réussite de 38,1 % à fin avril 2013

Depuis son lancement en novembre 2008, 186 entreprises ont saisi la médiation départementale du crédit en Guadeloupe. 129 dossiers complets et respectant les critères de médiation ont été acceptés et pris en charge par le médiateur, soit un taux d'éligibilité de 66,7 %. Parmi ces dossiers, 126 ont été instruits jusqu'à terme, dont 48 ont obtenu un avis favorable se traduisant par l'obtention d'un financement. Le taux de réussite du dispositif s'établit ainsi à 38,1 % au 30 avril 2013. Le dispositif de médiation, qui a été renouvelé en mars 2013 jusqu'à fin 2014, a permis depuis sa création de débloquer en Guadeloupe 32,6 millions d'euros de crédit et de préserver 1 631 emplois. Pour toute information : <http://www.mediateurducredit.fr> ou [mediation.credit.971@iedom-guadeloupe.fr](mailto:mediation.credit.971@iedom-guadeloupe.fr).

## Parution de la note IEDOM « Guadeloupe's economy in 2012 : sluggish activity »

L'IEDOM Guadeloupe vient de publier en langue anglaise la note relative à la conjoncture économique et financière à la Guadeloupe en 2012, « Guadeloupe's economy in 2012 : sluggish activity ». Cette publication est librement téléchargeable sur le site : <http://www.iedom.fr>

# BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

## Le tissu productif guadeloupéen : des petites aux grandes entreprises

Selon l'étude de l'INSEE publiée fin avril 2013, près de 27 000 entreprises du secteur marchand hors agriculture sont implantées en Guadeloupe en 2010, employant 47 000 salariés. La très grande majorité, 26 000 entreprises (96,3 %), sont des microentreprises (moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions €) surtout présentes dans le commerce et la construction. De l'autre côté, 74 grandes entreprises hexagonales (qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1,5 milliard €) ont des établissements en Guadeloupe et y emploient 8 600 salariés.

## L'emploi à domicile en baisse au quatrième trimestre 2012

Selon l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), la masse salariale nette de l'emploi à domicile en Guadeloupe chute de -14,8 % au quatrième trimestre 2012 (en glissement annuel). À l'échelle nationale le repli est moindre (-1,8 %). De plus, le volume horaire déclaré enregistre une diminution de -18,4 % en Guadeloupe contre -4,4 % pour l'ensemble de la France. En revanche, l'activité des assistantes maternelles dans la région s'avère dynamique : les taux de croissance de la masse salariale nette et des heures déclarées s'élèvent respectivement à 8,5 % et 3,5 %, contre 4 % et 1,2 % au national.

## Réactivation de la commission départementale de financement de l'économie

À l'initiative de la préfète de Guadeloupe, la commission départementale de financement de l'économie (CDFE) s'est réunie le 11 avril à Basse-Terre. Chambres consulaires, fédérations socioprofessionnelles, organisations patronales, banques, experts-comptables, représentants des collectivités locales et services de l'État se sont notamment penchés sur l'accès au financement des très petites entreprises. L'IEDOM a présenté les données récentes relatives au financement de l'économie.

## Une nouvelle tarification pour l'énergie éolienne

La ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, Delphine Batho, a publié le 3 avril 2013 la nouvelle grille de tarification concernant l'électricité éolienne produite avec stockage dans les zones cycloniques. L'électricité produite par les installations n'ayant pas fait l'objet d'un programme de défiscalisation bénéficie désormais d'un prix de rachat plus attractif (230 €/MWh) que précédemment (110 €/MWh).

## Le sénat adopte la prorogation du « dispositif Binot »

Le 2 avril 2013, le sénat a prorogé le bonus sur les bas salaires en Outre-mer mis en place en 2009. D'un montant annuel maximum de 1 500 € et réservé aux actifs percevant au plus 1,2 fois le Smic, il concernerait 51 600 salariés en Guadeloupe. Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2013, cette « prime exceptionnelle de vie chère » continuera d'être exonérée de charges sociales.

## Premier salon des consommateurs au World trade center de Jarry

À l'occasion de la journée mondiale des droits des consommateurs, sept associations en partenariat avec la Région Guadeloupe et avec le soutien des services de l'État, ont organisé le premier salon des consommateurs les 15 et 16 mars. Le service « Particuliers » de l'IEDOM y a tenu un stand sur le surendettement et sur le service « Infobanque ». Un portail internet [zoban](#) dédié à la défense des intérêts consommateurs a été ouvert le 7 mai.

# ACTUALITÉ RÉGIONALE

## Une nouvelle présidente pour la COM de Saint-Martin

Le 17 avril, Aline Hanson a été élue présidente de la Collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin. Unique candidate proposée par le parti RRR (Rassemblement, Responsabilité, Réussite), elle occupait le poste de première vice-présidente et succède ainsi à Alain Richardson, dont l'élection a été invalidée par le Conseil d'État après le rejet de ses comptes de campagne 2012. Les seize membres du RRR au conseil lui ont attribué leur voix, tandis que les cinq membres de l'opposition se sont abstenus, deux élus étaient absents.

## Cinquième sommet de l'AEC (Association des États de la Caraïbe)

Le ministre des Outre-mer, Victorin Lurel, s'est rendu à Port-au-Prince (Haïti), où s'est tenu les 25 et 26 Avril 2013 le cinquième sommet de l'AEC. Cette organisation rassemble 25 pays de la grande Caraïbe et 6 membres associés dont la France et désormais la Guadeloupe et la Martinique. En tant que représentant du Président de la république et ministre des Outre-mer, Victorin Lurel a réaffirmé l'intérêt de la France, et particulièrement des DFA, pour cette organisation qui se définit comme le vecteur de l'intégration régionale et du développement des échanges dans l'espace caribéen.

## Retrait d'EDF du projet Géothermie Caraïbes

EDF a annoncé le 11 avril son retrait du projet Interreg Géothermie Caraïbes, invoquant un taux de rentabilité insuffisant (8 à 9 %). Lancé en 2008, ce projet d'une centrale géothermique à la Dominique approvisionnant également la Martinique et la Guadeloupe, d'un montant de 7,8 millions €, réunit la Dominique, l'État, la Région Guadeloupe, la Région Martinique, l'AFD, l'ADEME et le BRGM.

# PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE					Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
<b>Prix</b> (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	Guadeloupe France entière	Mars	2013	130,1 127,4	0,8 % 0,8 %	1,9 % 1,0 %
<b>Demandeurs d'emploi</b> (Source : Direccte)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) (données CVS)		Mars	2013	60 050	1,3 %	4,1 %
<b>Octroi de mer</b> (Source : DRFip)	Recettes de TVA et d'octroi de mer (en milliers d'euros)		Février	2013	34 950	-31,8 %	-12,0 %
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douanes)	Exportations - (en cumul - millions d'euros) Importations - (en cumul - millions d'euros)		Mars	2013	61,0 660,6	- -	12,0 % 4,8 %
<b>Créations d'entreprises</b> (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées (hors auto-entreprises)		Mars	2013	339	-15,9 %	-36,8 %
<b>Vulnérabilité des ménages</b> (Source : Iedom)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires (Flux)		Avril	2013	20 981 636	-1,2 % -	0,2 % 46,9 %

INDICATEURS SECTORIELS					Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
<b>Trafic aéroportuaire</b> (Source : Aéroport Pôle Caraïbe)	Nombre de passagers (hors transit)		Mars	2013	191 056	8,3 %	5,1 %
<b>Trafic maritime</b> (Source : Port autonome)	Trafic net de marchandises (tonnes) Nombre de passagers (entrées + sorties)		Cumul annuel	2013	543 497 90 990	- 2,5 %	-3,5 % 9,8 %
<b>Fréquentation des hôtels classés</b> (Source : Insee)	Nombre de nuitées (en milliers)		Décembre	2012	109	35,0 %	-4,8 %
<b>Immatriculations</b> (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Avril	2013	1 252	-1,8 %	5,7 %
<b>Construction</b> (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Avril	2013	4 972	-	-4,8 %
			Avril	2013	20 731	0,2 %	6,3 %
			Cumul annuel		83 288	-	-0,5 %

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	02/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	02/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	02/05/2013

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)					
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

\* hors prime d'Etat

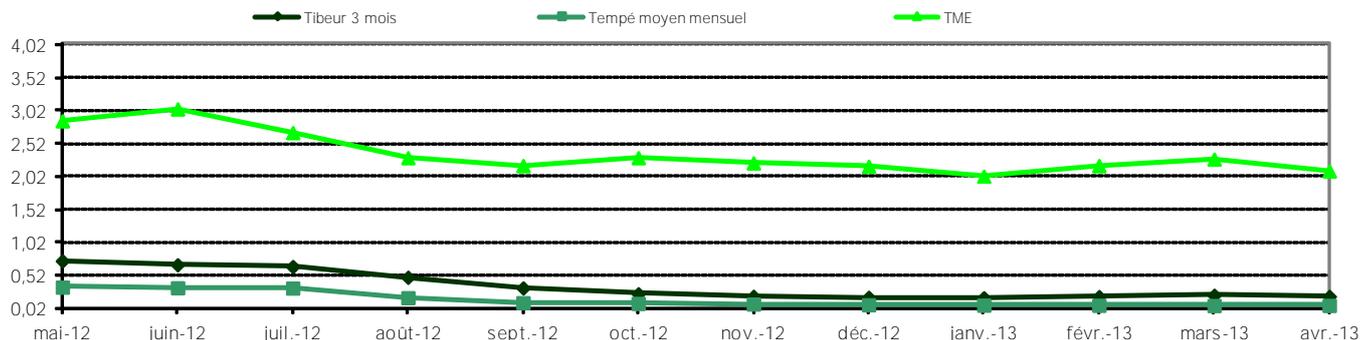
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Avril 2013)			
Janvier	Février	Mars	Avril	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0709%	0,0683%	0,0702%	0,8190%	0,1180%	0,2090%	0,3240%	0,5290%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier	Février	Mars	Avril
2,19%	2,29%	2,11%	1,90%	2,39%	2,49%	2,31%	2,10%

## Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	5,43%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,55%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,29%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,29%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,03%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	16,25%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros	11,48%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

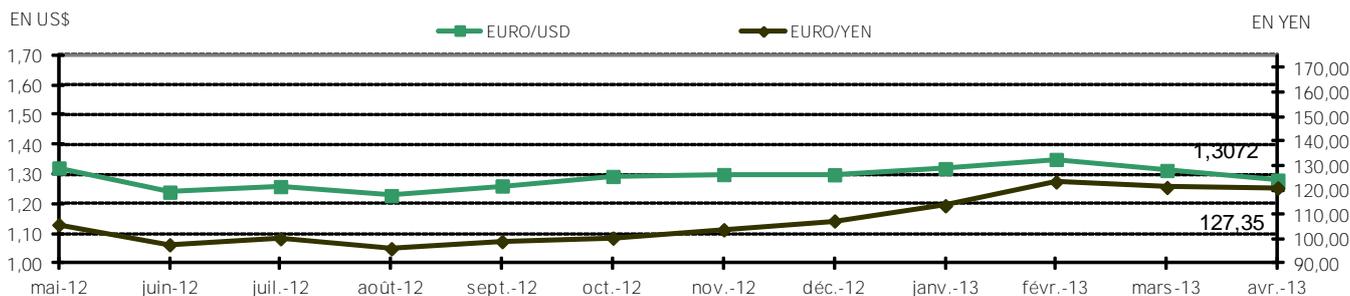
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3072	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,8045	EURO/SRD (Surinam)	4,3454
EURO/JPY (Japon)	127,3500	EURO/BWP (Botswana)	10,64080	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,3571
EURO/CAD (Canada)	1,3213	EURO/SCR (Seychelles)	15,4470	EURO/DOP (Rép. Dom.)	54,153
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,84430	EURO/MUR (Maurice)	40,8863	EURO/BBD (La Barbade)	2,6336
EURO/SGD (Singapour)	1,6128	EURO/BRL (Brésil)	2,6236	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,45
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,1452	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,2854	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2883,7706	EURO/XCD (Dominique)	3,5553	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : C. APANON

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de Dothémare - 97139 Les Abymes

Achevé d'imprimer le 16 mai 2013 - Dépôt légal : mai 2013 - ISSN 1240 - 3806